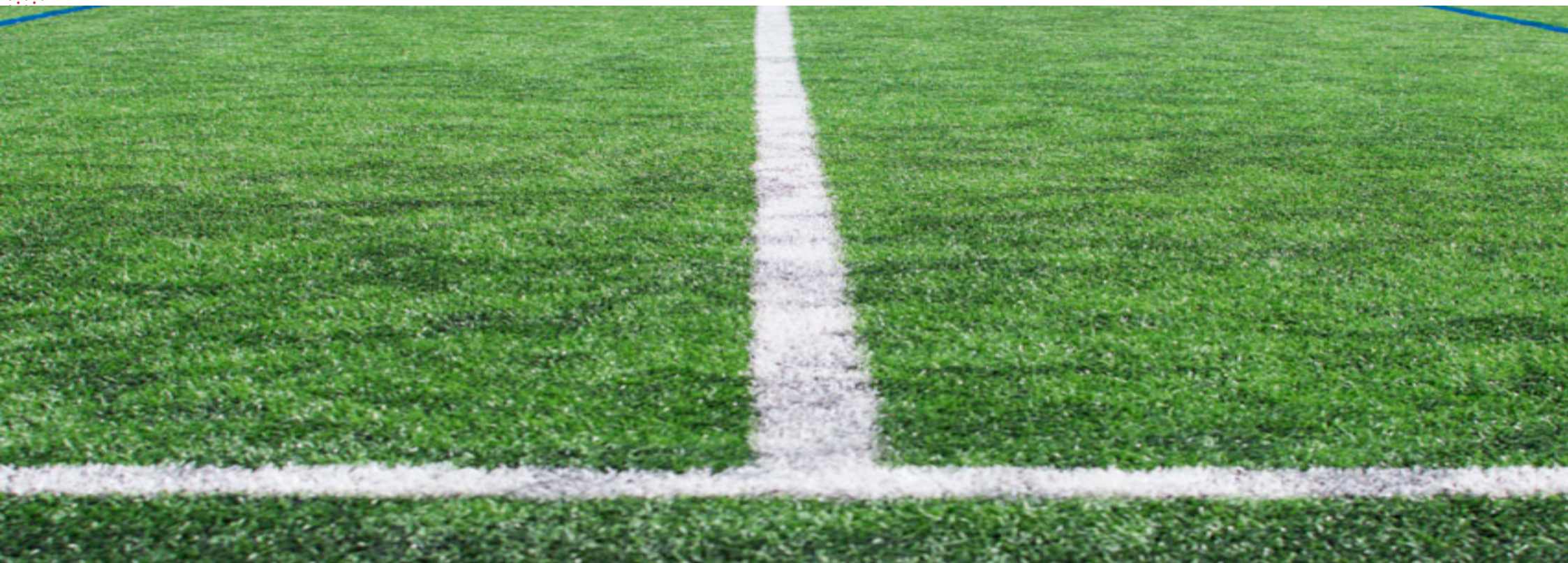




Validation des acquis de l'expérience

Informations candidats

Bienvenue





Yvan DAVID
DTR



OCCITANIE

Présentateurs



Eddy ETAETA
CTR - Formation

1

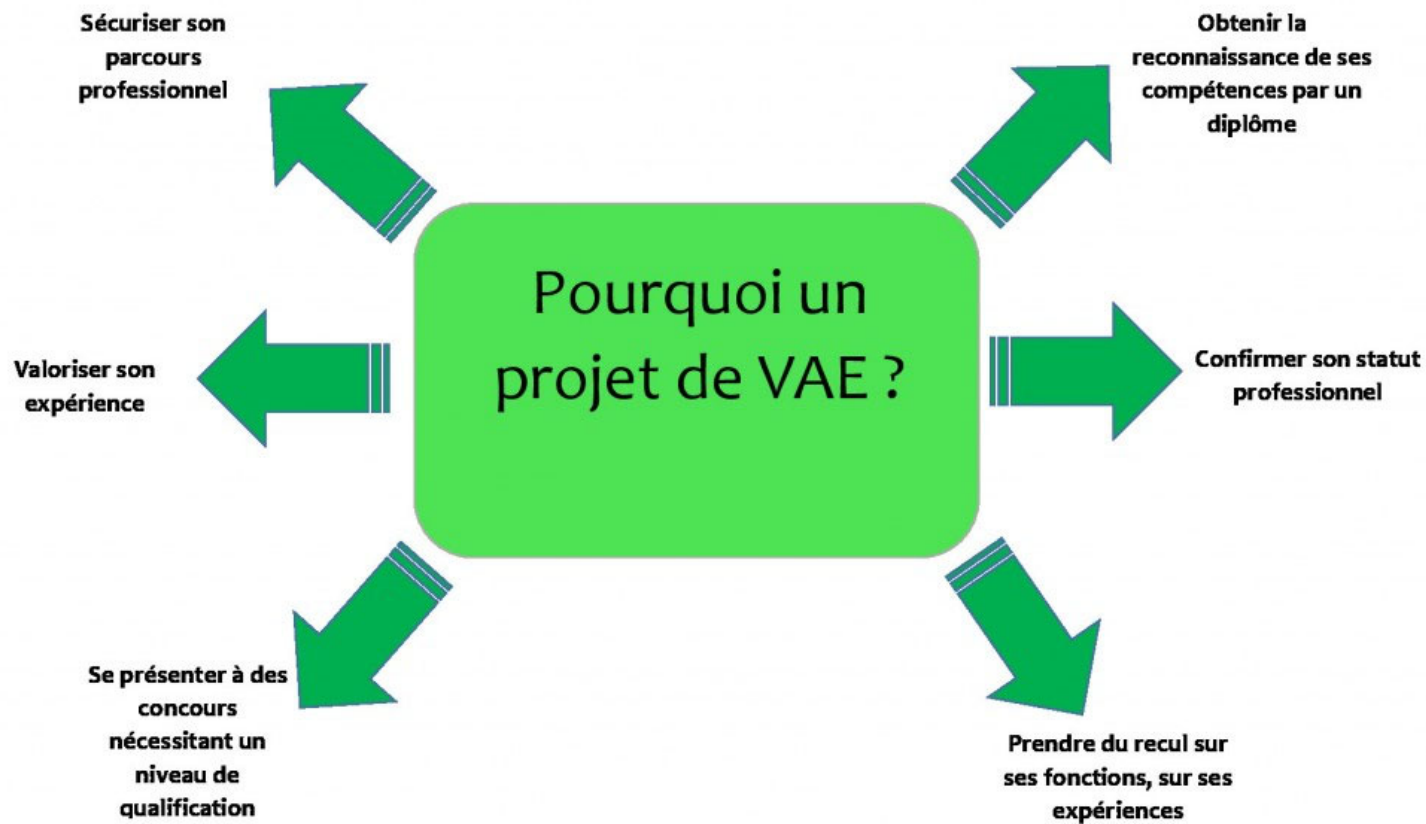
Introduction



INTRODUCTION



La VAE, un outil de développement personnel et professionnel



Ordre du jour

**1 -
Introduction**

**2- Les fondamentaux
de la VAE**

3 - La procédure VAE

4 - L'accompagnement

5 - Le financement

6 - Questions diverses



2

Les fondamentaux de la Validation des Acquis de l'expérience





Un peu d'histoire

VAPP

- 1985 dans l'enseignement supérieur
- Prise en compte des expériences professionnelles et personnelles

VAP

- 1993 dans l'enseignement supérieur et technologique
- 1998 au sein du MJS
- Avoir exercé pendant 5 ans une activité professionnelle (peut dispenser d'une partie des épreuves du diplôme souhaité)
- Remplacé par le VAE

VAE

- 17 janvier 2002 dans toutes les branches professionnelles (loi de modernisation sociale)
- Prise en compte des acquis et de l'expérience
- 05 mars 2014 : sécurisation des parcours professionnels
- Durée et nature des expériences ... accompagnement

VAE = Un droit individuel en vue d'acquérir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification (cf. art. 133 et 134, loi de modernisation sociale)

La VAE c'est ainsi **reconnaître que l'on peut apprendre en dehors de la formation initiale ou continue.**



Philosophie



Un diplôme obtenu en VAE a la même valeur qu'un diplôme obtenu par la voie de la formation dite « traditionnelle »

Les expériences vécues constituent un socle de ressources, une source de construction de compétences

La VAE est une voie de formation notamment à travers l'analyse de l'expérience

L'expérience se re-construit durant la VAE

Compétences, aptitudes et connaissances (CAC)

La qualité des acteurs (Jurys et accompagnateurs) fait la qualité du système VAE

Les acteurs

Candidat

- Une aspiration de reconnaissance
 - Les expériences sont elles en lien avec le diplôme visé ?
 - Comment prouver au jury que je suis compétent ?

Conseiller (CTR)

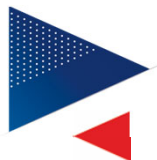
- Une ressource
 - Informer : - Apporter des connaissances sur le processus VAE
 - Conseiller : suggérer et orienter

Accompagnateur Habilité IR2F

- Un facilitateur
 - Quel profil et quelle posture, quelles compétences ?
 - Comment aider le candidat ?

Jury

- Une nécessité de maîtriser le cadre réglementaire
 - Quelle préparation pour les jurys ?
 - Comment extraire les compétences pour valider un diplôme sur la base d'expériences singulières ?



La durée pour accéder

- Au moins **un an**, de façon continue ou non, **en rapport direct** avec le diplôme, le titre professionnel ou le certificat de qualification professionnelle pour lequel la demande est déposée
- 1 an = durée légale du travail soit **1607h**
- La durée des activités réalisées hors formation doit être supérieure à celles accomplies en formation



Un champ élargi

VAE éligible pour :

- activités professionnelles salariées
- activités non salariées
activités bénévoles ou volontaires
- les sportifs de haut niveau
- les responsables syndicaux et les élus locaux



Le champ élargi

Prise en compte :

- les **périodes de formation en milieu professionnel**
- les **périodes de mise en situation en milieu professionnel**
- les **stages pratiques, les préparations opérationnelles à l'emploi (POE) ou les périodes de formation pratique de contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou de contrat unique d'insertion**





La VAE en chiffres en Occitanie

2020-2021	BMF	BEF
Dossiers déposés	3	5
Dossiers recevables	2 (67%)	4 (80%)
Dossiers reçus (Partie 2)	3	5
Diplômes obtenus	1 (33%)	1 (20%)
Total diplômés (formation+vae)	137	28
Taux diplôme VAE/Formation	0,7%	3,6%

2021-2022	BMF	BEF
Dossiers déposés	7	1
Dossiers recevables	5 (71%)	1 (100%)
Dossiers reçus (Partie 2)	5	3
Diplômes obtenus	2 (40%)	0 (0%)
Total diplômés (formation+vae)	151	28
Taux diplôme VAE/Formation	1,3%	0%

2022-2023	BMF	BEF
Dossiers déposés	7	7
Dossiers recevables	4 (57%)	5 (71%)
Dossiers reçus (Partie 2)	3	2
Diplômes obtenus	0 (0%)	0 (0%)
Total diplômés (formation+vae)	151	25
Taux diplôme VAE/Formation	0%	0%

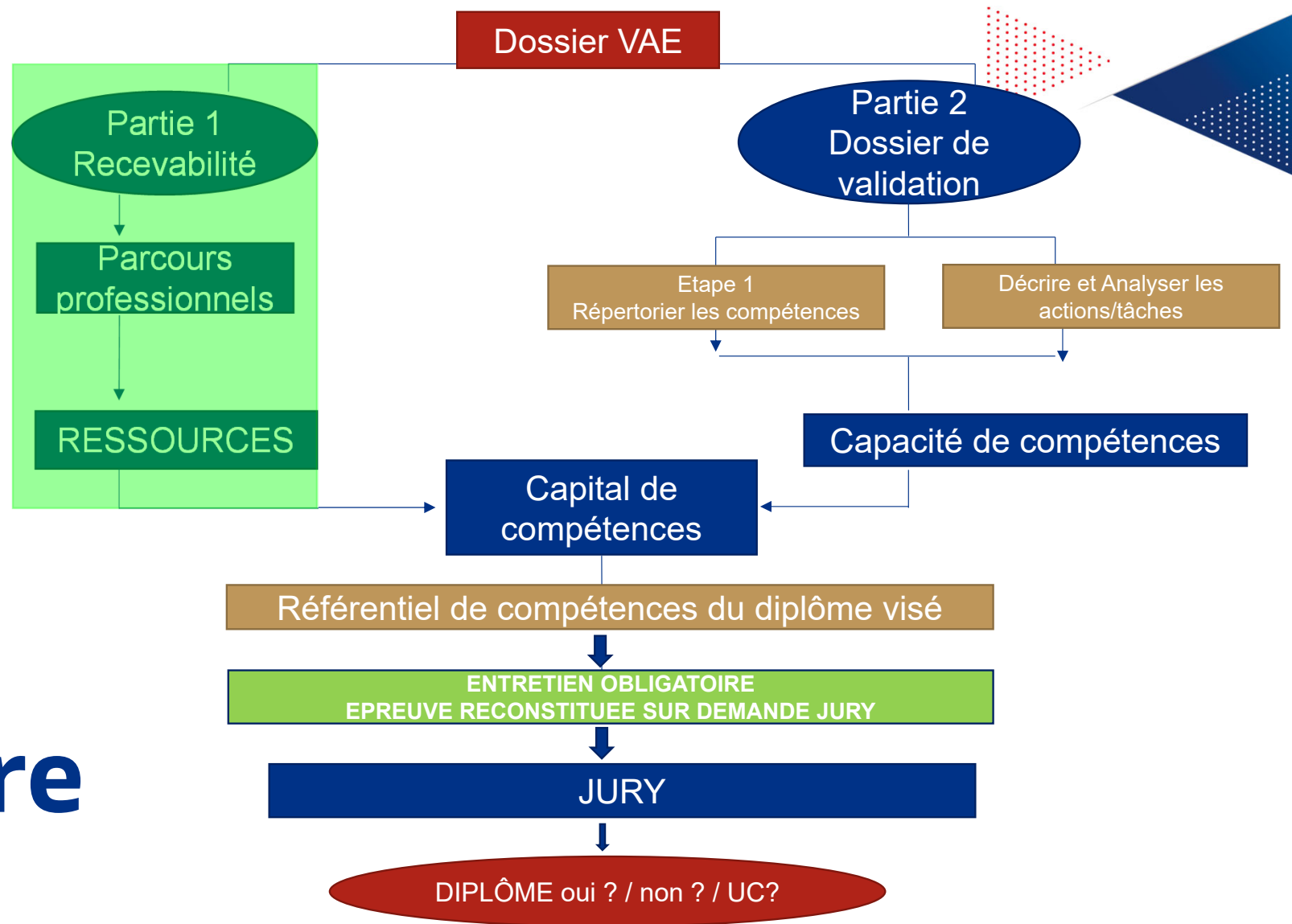


3

La procédure VAE



Schéma de la procédure



La recevabilité

Vos
parcours



Vos
ressources



Recevable si :
Durée et nature
de l'expérience
Lien direct
avec le diplôme
visé

Mon Carnet
de
Compétences

Recevabilité

Le dossier de recevabilité :

- **formulaire de candidature** (selon les modalités fixées par le ministère du Travail)
- **les documents justifiant la durée des activités du candidat et les attestations des formations suivies ultérieurement**

À noter qu'on ne peut candidater à une VAE **qu'une seule fois par an** et qu'on ne peut déposer plus de **trois** dossiers de recevabilité au cours d'une même année civile.



N°12818*02

DEMANDE DE RECEVABILITE A LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Code de l'éducation art. R335-5 à R335-11

LIRE ATTENTIVEMENT LA NOTICE AVANT DE REMPLIR CE FORMULAIRE.

Vous y trouverez les définitions des informations demandées, les listes de codes nécessaires pour renseigner les rubriques, la liste des pièces justificatives à joindre au présent formulaire pour envoyer un dossier complet.

DATEZ ET SIGNEZ LA DECLARATION SUR L'HONNEUR (RUBRIQUE 6)

sauf si l'autorité responsable de la certification vous propose une téléprocédure.

RUBRIQUE 1 : Nature de la demande

1ère demande : Renouvellement: Prolongation :

RUBRIQUE 2 : Certification professionnelle que vous souhaitez obtenir

Nature, intitulé complet et niveau de la certification

Autorité responsable de la certification



RUBRIQUE 3 : Etat civil/Situation du candidat

Nom de naissance :
(c'est le nom qui figure sur votre acte de naissance)

Nom d'usage :
(s'il y a lieu)

Prénom(s) :
(dans l'ordre de l'état civil)

Date de naissance : / / Sexe : Féminin Masculin Commune de naissance :

Département ou collectivité outre-mer de naissance : ou Pays de Naissance :

Nationalité : Française Ressortissant de l'UE, EEE Au

Adresse :



N°51260#02

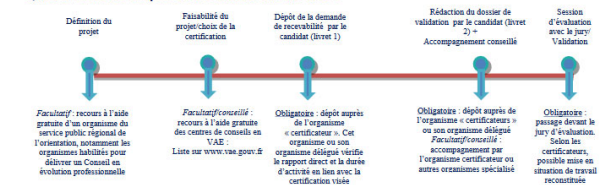
NOTICE EXPLICATIVE DEMANDE DE RECEVABILITE A LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)

A LIRE AVANT DE COMPLETER LE FORMULAIRE CERFA

A qui s'adresse la VAE ?

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à faire valider les acquis de son expérience en vue d'obtenir une certification professionnelle*.

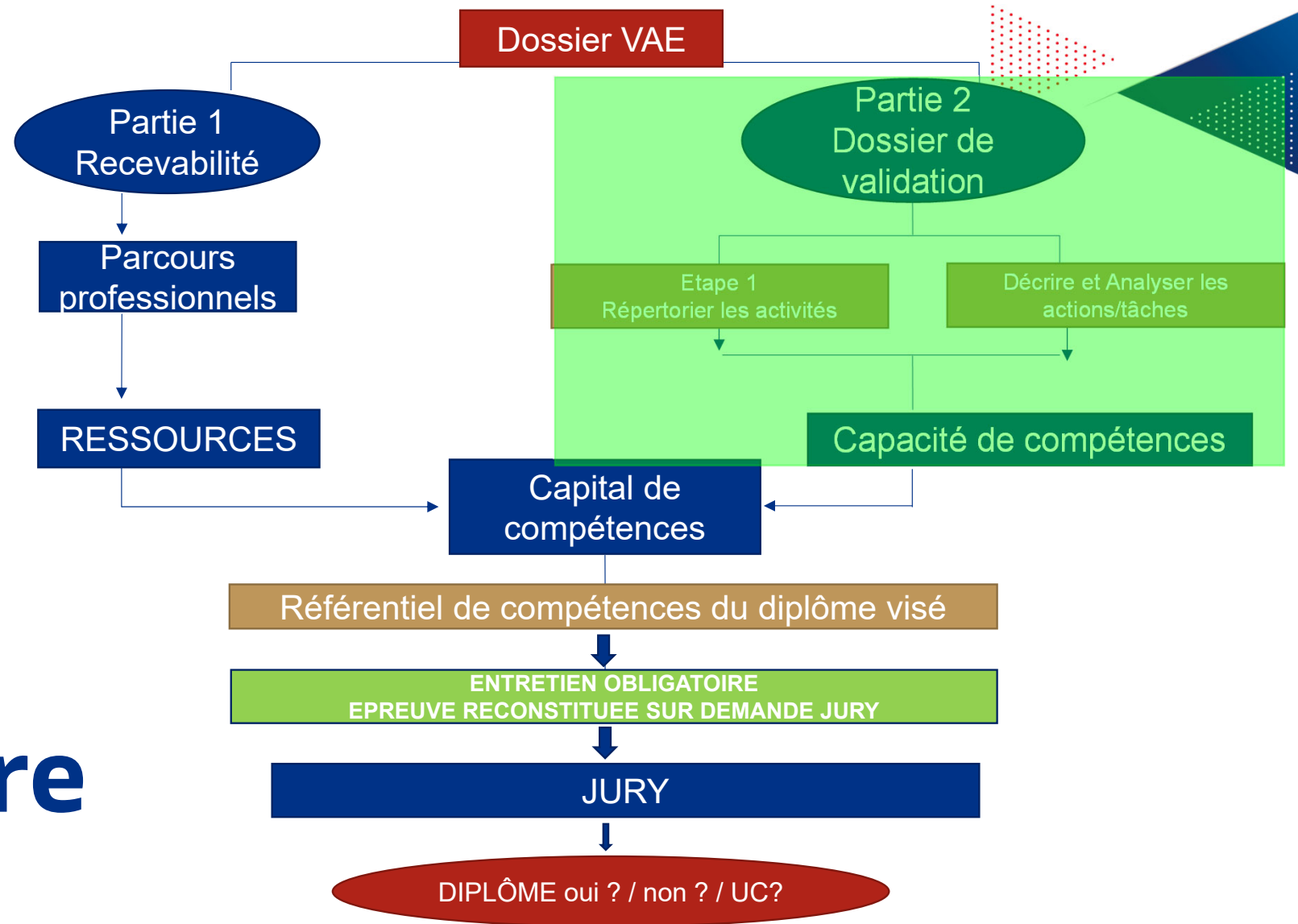
Quelles sont les étapes d'une démarche de VAE ?



Comment connaître les certifications accessibles par la VAE ?

Avant de compléter votre formulaire, vous devez avoir identifié la certification professionnelle que vous souhaitez obtenir par la VAE, et l'autorité responsable de cette certification. Les certifications accessibles par la VAE sont les diplômes ou titres à

Schéma de la procédure



Dossier de validation

Bien préciser son projet professionnel

Répertorier dans son expérience les **activités** qui correspondent au référentiel d'activités du diplôme demandé

Analyser les expériences et démontrer qu'elles sont sources de **compétences professionnelles** en lien avec celles décrites dans le référentiel précité

Rédiger par écrit ces différentes expériences professionnelles, salariées, non salariées, bénévoles, syndicales, électorales, de sportif de haut niveau



NOM : _____
PRENOM : _____

DOSSIER DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

PARTIE 2
BMEF, BEF, BEFF, BEFP

DIPLOME DEMANDE : _____

Partie réservée à l'administration (ne pas remplir)

Dossier reçu le :/...../.....
Date du jury :/...../.....

Informations complémentaires sur le suivi du dossier :
Cetier de la ligue, nom et signature de la personne référente

SOMMAIRE

SOMMAIRE
PREAMBULE
DEMARCHE
NOTICE EXPLICATIVE
LES ETAPES DE LA PROCEDURE DE VAE
L'ACCUEIL ET L'INFORMATION
LA RECEVABILITE DE VOTRE DOSSIER
LA VALIDATION DES ACQUIS DE VOTRE EXPERIENCE
AIDE A LA REDACTION
VOTRE IDENTITE
VOS MOTIVATIONS
L'ENTRETIEN
DECLARATION SUR L'HONNEUR
ANNEXE 1 : LE REFERENTIEL D'ACTIVITES DU BMEF
ANNEXE 2 : LE REFERENTIEL D'ACTIVITES DU BEF
ANNEXE 3 : LE REFERENTIEL D'ACTIVITES DU BEFF
ADRESSES UTILES



VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE



ETAPE 2 : DESCRIPTION ET ANALYSE

p. 15 du dossier

Cette deuxième étape constitue la partie la plus importante du dossier VAE. Elle doit permettre au jury d'évaluer si le candidat a bien acquis au travers de son expérience les compétences du diplôme visé.

Vous devez remplir, pour chaque fonction du diplôme visé, une fiche par activité comportant la description puis l'analyse détaillée des compétences associées aux actions et tâches réalisées.

Exemple pour le BEF : 3 fonctions (3UC = 2 activités par fonction à répertorier soit 6 fiches à formaliser).

Recommandations :

Le jury a besoin de matière pour repérer vos acquis. Votre écrit ne peut donc pas se limiter à une ou deux pages par action choisie.

1. Description :

Dans le cadre réservé, le candidat décrit ses activités en étant complet et précis :

- Situez vos actions dans leur contexte (votre cadre institutionnel, votre position hiérarchique, la date, le lieu...) et définissez votre fonction exacte, le type de responsabilité exercée ;
- Insistez sur votre rôle et votre implication personnelle (utilisez le « je » qui permet de mieux vous évaluer en action) ;
- Précisez les objectifs que vous poursuivez à travers cette action et dites pourquoi et comment vous vous êtes efforcés à mettre de quelle manière de quelle

PREAMBULE

Ce dossier de validation doit permettre au jury d'évaluer les connaissances, aptitudes et compétences que vous avez acquises au cours de votre expérience. Il a été conçu pour le brevet de Moniteur de football (BMF), le brevet d'entraîneur de football (BEF), le brevet d'entraîneur formateur de football (BEFF) et le brevet d'entraîneur professionnel de football (BEPF). Pour vous aider dans la constitution de ce dossier, il est nécessaire de lire attentivement les conseils et les recommandations qui figurent dans les pages suivantes et consulter les référentiels du diplôme visé en annexes. Toutes les informations demandées dans ce dossier sont nécessaires au travail d'évaluation du jury.

Le dossier est à retourner à l'IFF pour les demandes BEFF et BEPF. Les dossiers concernant les BMF et BEF sont à adresser à votre IR2F de résidence (voir coordonnées en annexe).

DEMARCHE

- Bien préciser son projet professionnel.
- Identifier dans son expérience les activités qui correspondent au référentiel d'activités du diplôme demandé.
- Analyser les expériences et démontrer qu'elles sont sources de compétences professionnelles en lien avec celles décrites dans le référentiel précité.
- Rédiger par écrit ces différentes expériences professionnelles, salariées, non salariées, bénévoles, syndicales, électorales, de sportif de haut niveau.

NOTICE EXPLICATIVE

LES ETAPES DE LA PROCEDURE DE VAE

L'ACCUEIL ET

L'INFORMATION

VOUS	VOTRE INSTITUTION
L'Institut de Football (IFF) pour le BMEF et BEF	L'Institut de Football (IFF) pour le BMEF et BEF
ou	ou
LA LIGUE NATIONALE REGIONALE DE FOOTBALL PROFFRANCE (LNR) pour le BEFF et BEPF	LA LIGUE NATIONALE REGIONALE DE FOOTBALL PROFFRANCE (LNR) pour le BEFF et BEPF
Vous demander un dossier	Vous venir de votre adresse au dossier

LA RECEVABILITE DE

VOTRE DOSSIER

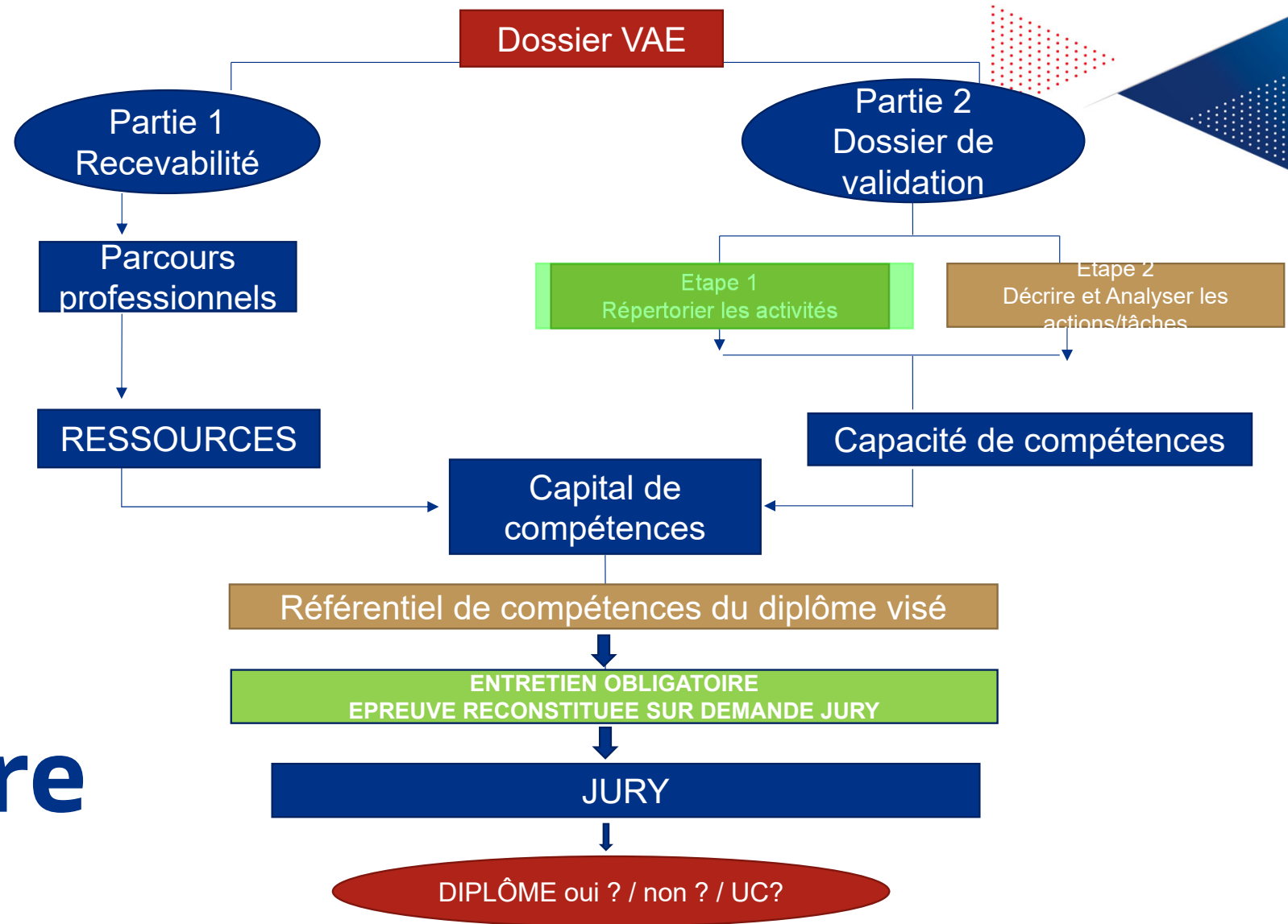
VOUS	VOTRE INSTITUTION
Vous adresser en deux exemplaires la première partie de votre dossier (15F et IR2F) au service de résidence	Vous adresser votre dossier et vous rendre au sein de l'organisme pour le dossier de votre adresse au dossier

LA VALIDATION DES

ACQUIS DE VOTRE EXPERIENCE

VOUS	VOTRE INSTITUTION
Vous adresser deux exemplaires de la deuxième partie de votre dossier de validation (partie 2) à l'adresse indiquée ci-dessous	LA LIGUE NATIONALE REGIONALE DE FOOTBALL PROFFRANCE (LNR) pour le BEFF et BEPF
Vous adresser une copie de votre dossier de validation de votre adresse au dossier	LA LIGUE NATIONALE REGIONALE DE FOOTBALL PROFFRANCE (LNR) pour le BEFF et BEPF
Vous adresser la deuxième partie de votre dossier de validation (partie 2) à l'adresse indiquée ci-dessous	LA LIGUE NATIONALE REGIONALE DE FOOTBALL PROFFRANCE (LNR) pour le BEFF et BEPF

Schéma de la procédure



Répertorier les activités

Les Activités

Les Fonctions

Pour choisir dans votre expérience les actions à décrire, étudiez les référentiels du diplôme visé.

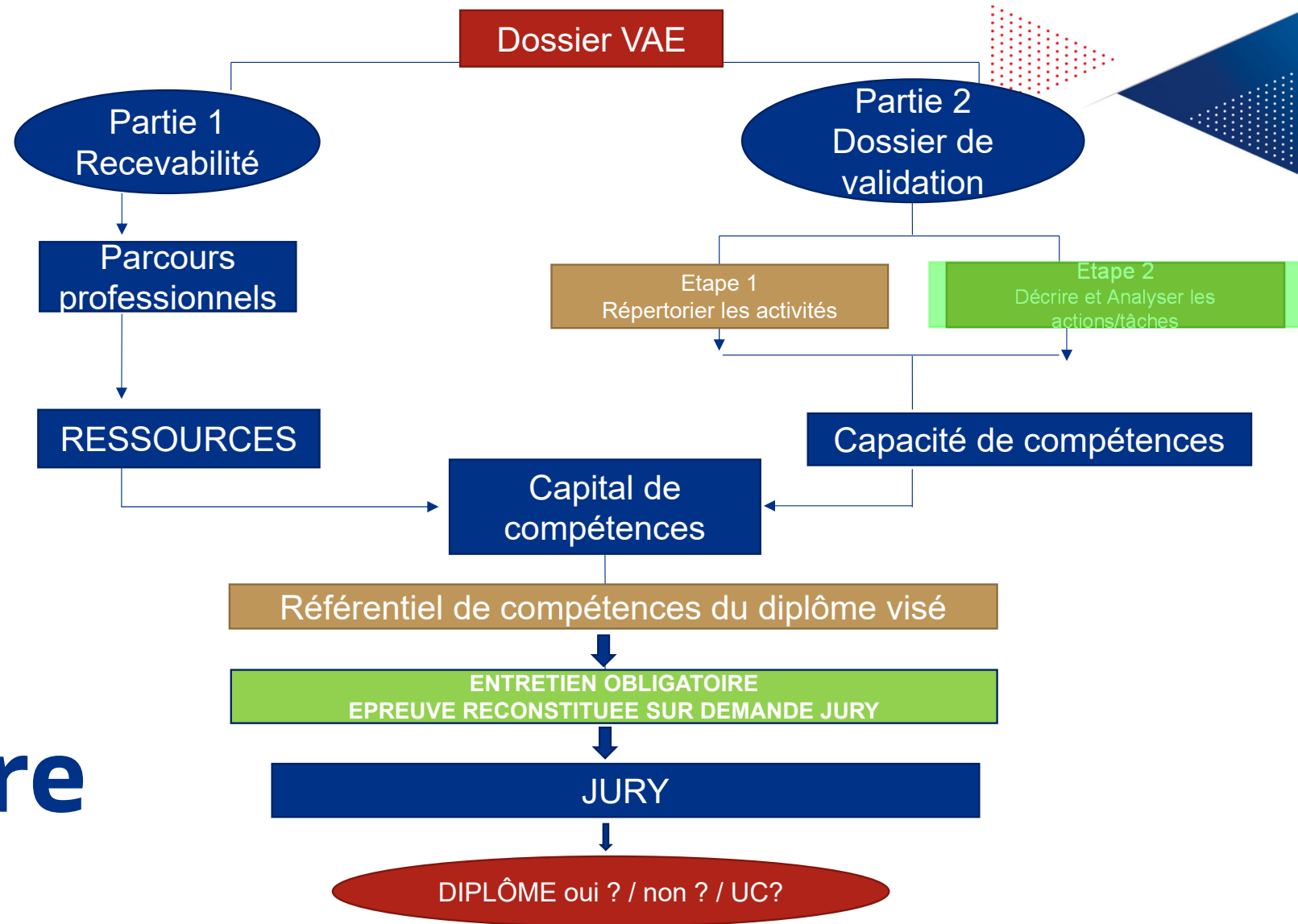
Ces référentiels définissent le métier concerné, indiquent les compétences attendues et évaluées par le jury.

UC3 : Etre capable de mettre en œuvre une séance d'entraînement en football pour des jeunes de U16 (moins de 16 ans) aux seniors, en sécurité

REFERENTIEL D'ACTIVITES	
ACTIVITES	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES, ACTIONS et TACHES
<p>Mise en application des projets d'entraînement, dans le cadre de la pratique du football en sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Déterminer les groupes de niveaux et l'organisation de l'entraînement ; - Mettre en œuvre les progressions pédagogiques d'entraînement ; - Proposer des situations pédagogiques cohérentes ; - Organiser les différents espaces d'entraînement et de pratique ; - Utiliser les outils d'évaluation proposés ; - Inscrire son action dans le projet du club ou de la structure ; - Coordonner son action avec l'action des autres intervenants et acteurs ; - Evaluer les attentes des licenciés ; - Prendre en compte des éléments du projet éducatif et sportif pour organiser les actions au sein du club ou de la structure ; - Evaluer son action en lien avec les projets du club ou de la structure ; - Définir les objectifs des séances pour l'ensemble des catégories ; - Encadrer les collectifs dans le cadre de l'entraînement sportif en football
<p>Définition des règles de sécurité dans le respect des normes fédérales et de la réglementation en vigueur</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer les règles de sécurité auprès des pratiquants et de l'encadrement ; - Intervenir pour prévenir ou régler tout problème lié à la sécurité ; - Adapter son action en fonction de l'évolution des règles et normes fédérales ; - Evaluer les risques potentiels liés à la situation d'encadrement ; - Prévenir les comportements à risque pour la santé morale, physique et psychique des licenciés et de l'encadrement ;

Les actions

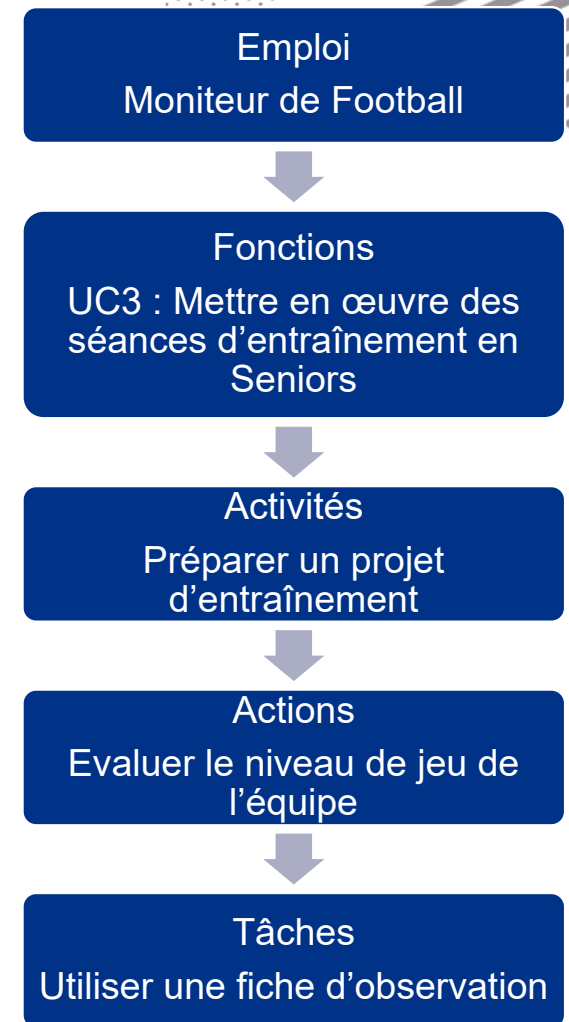
Schéma de la procédure



Décrire l'expérience

Permet au jury d'évaluer les compétences acquises :

- **Situez vos actions**
- **Insistez sur votre rôle et votre implication personnelle (utilisez le « je »)**
- **Précisez les objectifs que vous poursuivez à travers cette action et dites pourquoi et comment vous avez fixé ces objectifs**
- **La description seule ne suffit pas. Vous devez donc décrire et analyser vos pratiques.**



Analyser l'expérience

Permet au jury d'évaluer les compétences acquises :

- **Mesurez** les écarts entre ce qui était prévu et ce qu'il s'est réellement passé
- **Précisez** quels sont vos outils d'évaluation.
 - Argumentez vos choix en indiquant comment vous les avez utilisés et ce qu'ils vous ont permis de repérer et de proposer comme **remédiations**

L'entraîneur, praticien réflexif, peut donc s'interroger sur :

1. Pourquoi ?	→ Avant	→ Décrire
2. Comment ?	→ Pendant	→ Prescrire
3. Pour quels résultats ?	→ Après	→ Réfléchir

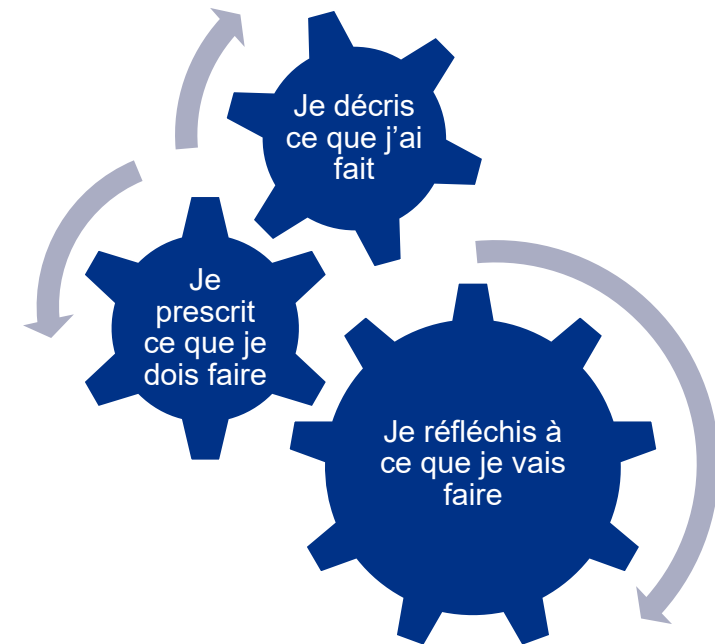
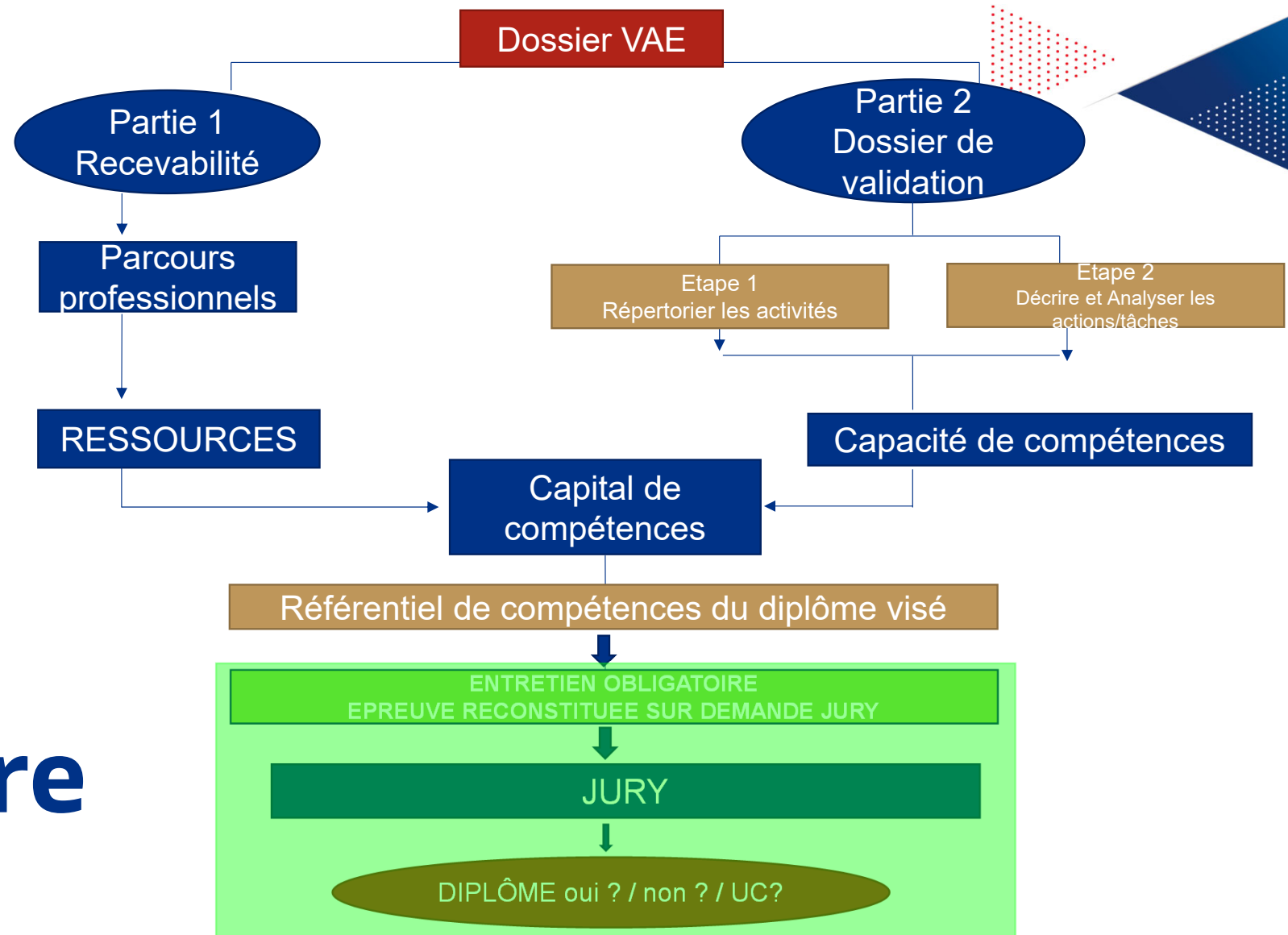


Schéma de la procédure



La certification

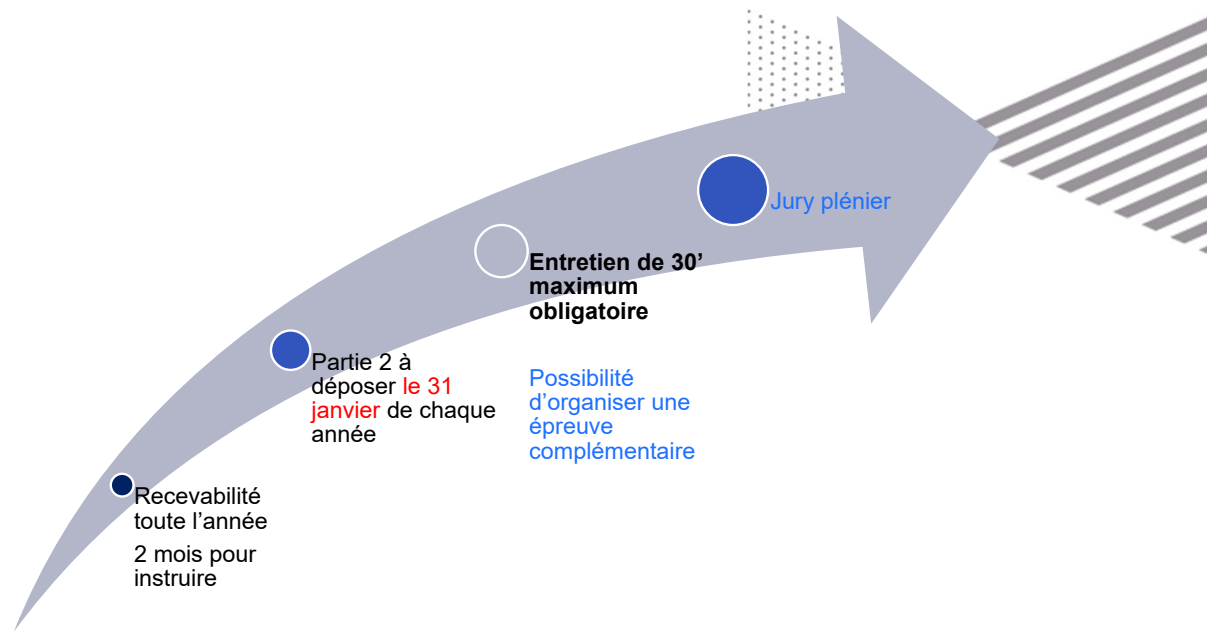
Le candidat est évalué sur la base d'un dossier et d'un entretien

- Lecture du dossier par 2 personnes minimum (formées à la lecture des dossiers VAE) désignées par le Président du jury

À la suite de l'entretien, le jury peut décider de compléter son information sur le parcours du candidat par une mise en situation professionnelle, réelle ou reconstituée.

Le jury décide d'attribuer - ou non - la totalité - ou une partie - du diplôme, désormais acquise à vie

Le candidat qui obtient une UC du diplôme est dispensé des exigences préalables à l'entrée en formation (pas dispensé de passer les tests de sélection).



LE JURY	Titulaire	Suppléant
Président du jury	DAVID Yvan	ETAETA Eddy
Représentant de la FFF	DALLA PRIA Arnaud	DAURIOS Olivier
Cadre technique de la FFF	ETAETA Eddy	FIORENTINO Sylvain
Cadre technique de la FFF	FIORENTINO Sylvain	KUBIAK Marie
Personne qualifiée	BUGNICOURT Bertrand	SAEZ Jean Louis
Représentant UNECATEF ou GEF	ALPHON LAYRE Arnold	MERCHADIER Alain
Représentant UCPF ou AE2F	LAFFONT Jean Claude (BEF) ESPIE Bernard (BMF)	LAFFONT Jean Claude (BMF) ESPIE Bernard (BEF)



L'entretien

Permet de compléter des points du dossier

Ce n'est pas un oral de rattrapage

Les questions portent sur l'analyse écrite des activités – actions.

Durée de 30 minutes maximum



Nature de l'épreuve reconstituée

Doit permettre de compléter l'information

La mise en situation est évaluée par **deux certificateurs**, désignés par le président du jury. Les examinateurs dressent un **rapport d'évaluation** à l'attention du jury mais ne participent pas à ses délibérations

Durée : 45 minutes maximum

- 30' de présentation
- 15' d'entretien

4

L'accompagnement





L'accompagnement

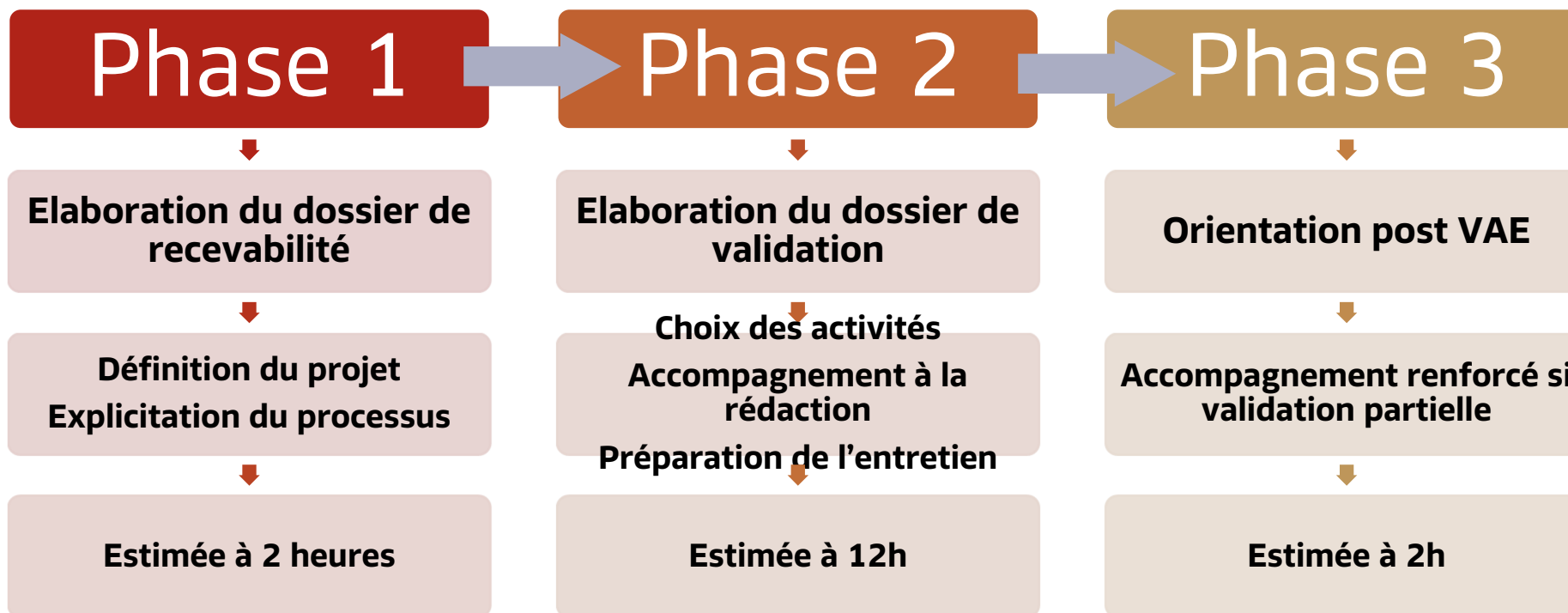
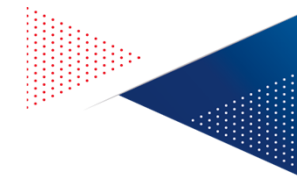
Habilitation obligatoire des accompagnateurs VAE (cahier des charges fixant un niveau de qualité et de prestation minimal)

Possibilité d'un accompagnement (facultatif et payant)

L'accompagnement augmente de 27% les chances des candidats d'aller jusqu'au passage devant le jury



La dispositif



Notre réseau

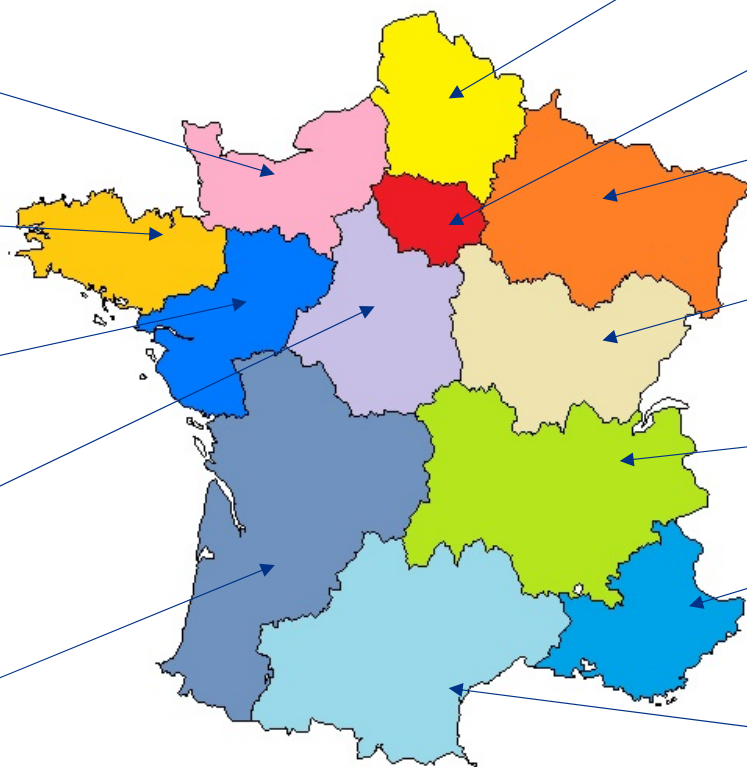
Michaël BUNEL

Mickaël BOUGER
Ronan BOUDELET

Alain PASCALOU
Bernard MOTTAIS
Christophe LEFEUVRE

Jean FERRÉ
Hervé GARRIGUES
Pascal LEDOUX

Nelson DIAS
Jacques RICHARD
Jean-Claude BARRAULT
Jean-Paul Blot
Laurent Aubry



Jean-Paul DELPORTE

Philippe LEROUX

Alain DONNAT
Franck TAIANA
Guillaume PERREAU-NIEL

Pierre SAGE
Georges HONORÉ
Michel POIRIER

Jean-François VERGER
Derek DECAMPS

Benjamin BODIOU
Fabrice DUBOIS
Sylvain FIORENTINO
Grégory GIRARDIN
Patrick GOUGGINSBERG
Sébastien MIGNOTTE
Daniel VERDELHAN
David WELFERINGER

Direction Technique Nationale - IFF





Liste des accompagnateurs VAE

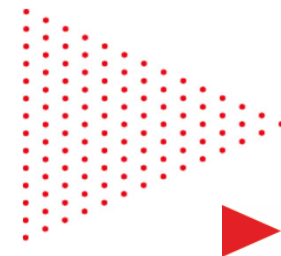
Nom Prénom	Téléphone	Mail
BODIOU Benjamin	06 51 79 73 12	benjamin.bodiou.usmc@gmail.com
DUBOIS Fabrice	06 13 13 81 26	fabrice.dubois23@wanadoo.fr
GOUGGINSBERG Patrick	06 82 24 74 25	patrick.gougginsperg@wanadoo.fr
MIGNOTTE Sébastien	06 82 03 71 51	sebastien.mignotte@yahoo.fr
VERDELHAN Daniel	06 23 85 30 17	daniel.verdelhan@orange.fr
WELFERINGER David	06 77 77 08 20	dwelferinger@gmail.com

5

Le financement



Tarifs

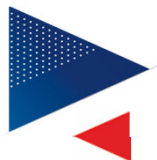


Demande VAE

	BMF	BEF
Frais de dossier	100 €	100 €
Dossier de recevabilité	100 €	100 €
Dossier de validation	300 €	800 €
Coût total	De 200 à 500 €	De 200 à 1000 €

Prestation d'accompagnement BMF & BEF

Phase 1	Forfait	60€
Phase 2	90€/h	1080€ pour 12h
Phase 3	Forfait	60€
Coût Total	16h	1200€

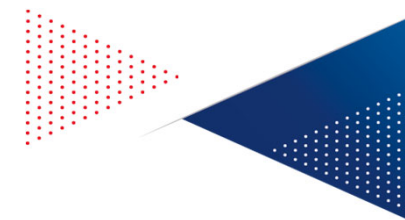


Le financement

	FAFA Formation	Compte Personnel de Formation	Pôle Emploi
Dossier de validation	✓		
Accompagn ement VAE	✓	✓	✓



Aide FAFA Formation VAE (montants indicatifs)



L'aide **FAFA** sur la partie 2 est **forfaitaire** tandis que l'aide sur l'**accompagnement** se base sur les critères **classiques** d'attribution.

Formation	Partie 2	Aide FAFA Partie 2	Prix Accompagnement
VAE BMF	300 €	150 €	1 200 €
VAE BEF	800 €	300 €	1 200 €
VAE DESJEPS	DRJSCS	X	1 840 €
VAE BEFF	2 100 €	500 €	1 840 €
VAE BEPF	2 800 €	700 €	1 840 €

Dossier FAFA Formation disponible sur le site de la Ligue, rubrique **Formations** -> **Formation Educateurs** -> **Financement de la formation** (en bas de page)

Dossier à renvoyer à l'IR2F **au plus tard le 15/02/2023**

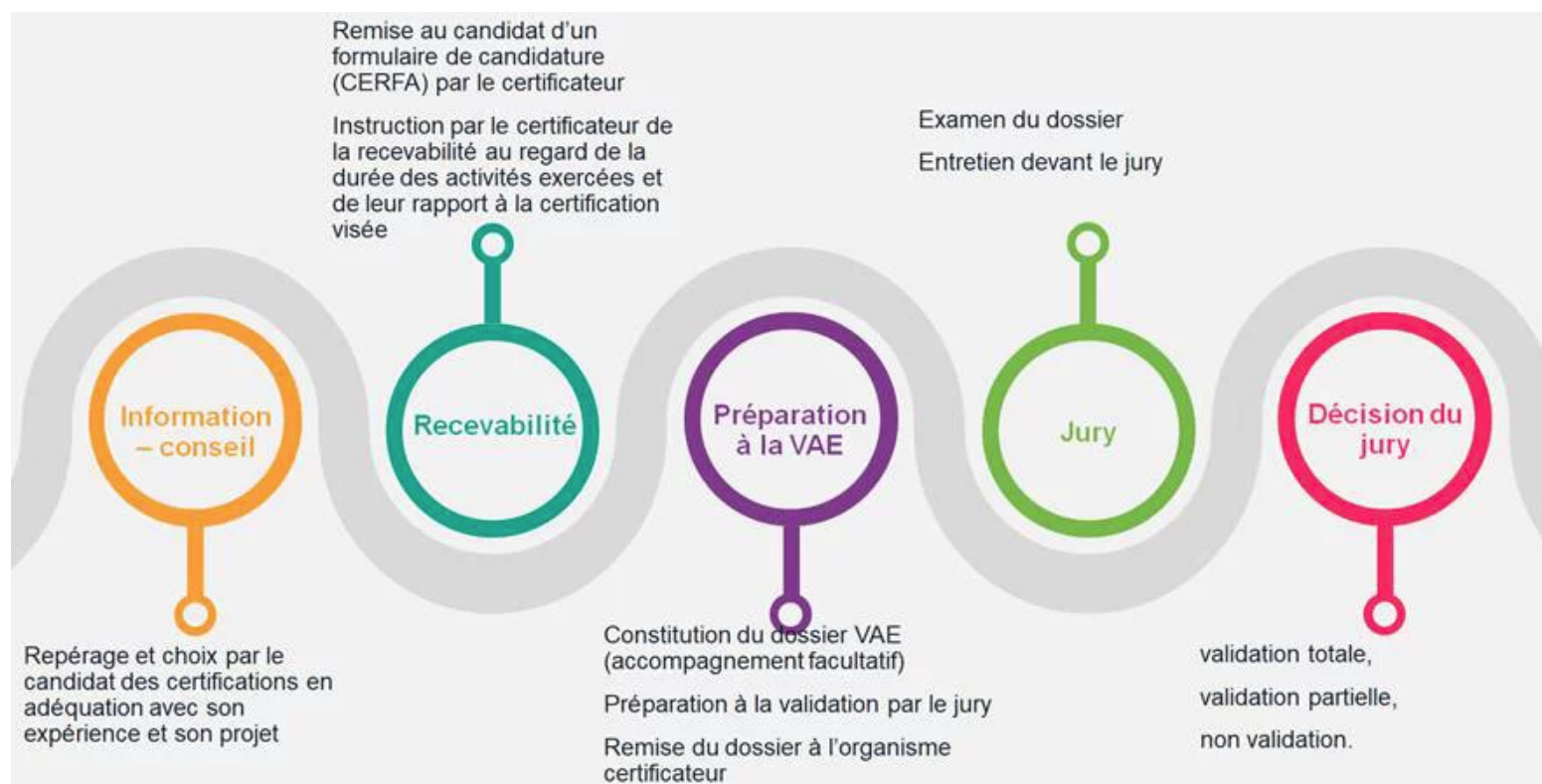


6

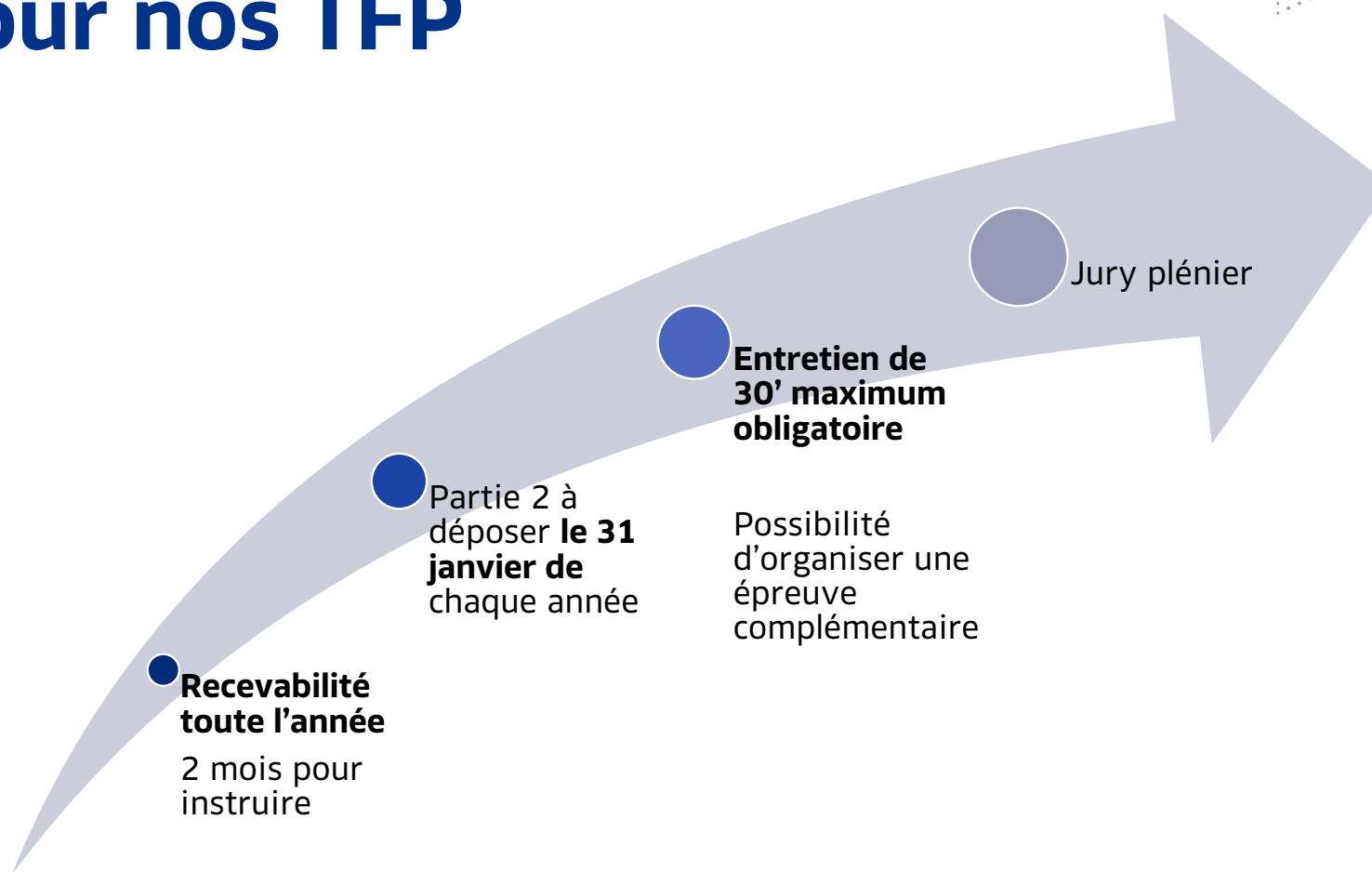
Questions diverses



Ce qu'il faut retenir



La certification VAE pour nos TFP



Adresses utiles



<http://www.vae.gouv.fr/>

<http://www.vae.gouv.fr/espace-ressources/fiches-outil/financer-une-demarche-vae-particuliers.html>

IFF – vchevalier@fff.fr

ou

IR2F OCCITANIE

Mel : formation@occitanie.fff.fr

Tél : 05 61 37 67 99

Conclusion

« Progresser, c'est se tromper, je me suis souvent trompé ».

Churchill

